

Extraits de l'allocution prononcée par le Directeur général devant la Conférence générale

La Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a tenu sa vingtième session ordinaire à Rio de Janeiro (Brésil), au mois de septembre. Dans l'exposé qu'il a fait à l'occasion de l'ouverture de cette session, le Directeur général a passé en revue les activités de l'année écoulée dans les termes suivants:

Produire de l'énergie à bon marché est une nécessité si l'on veut maintenir le niveau de vie dans la société industrielle et permettre aux pays en développement d'améliorer le leur. Dans ces conditions, le rôle de l'AIEA doit consister à montrer que l'énergie nucléaire est la seule source d'énergie immédiatement disponible et à assurer l'exploitation sûre et rentable des centrales nucléaires. Lorsque les prix des combustibles fossiles dépassent un certain niveau, l'avantage économique des centrales nucléaires devient évident; cependant, l'expansion de l'énergie d'origine nucléaire n'est pas freinée seulement par des considérations économiques. Pour supprimer certaines des incertitudes qui subsistent encore au sujet du cycle du combustible nucléaire, l'AIEA réunira en mai 1977 une importante conférence internationale à Salzbourg, en Autriche, pour procéder à un examen de toutes les phases du cycle du combustible nucléaire.

Echange de renseignements. Le Système international de documentation nucléaire (INIS) de l'AIEA est devenu la principale filière au monde pour l'échange de documentation nucléaire. L'AIEA a également entrepris de créer une banque de données qui rassemblera des renseignements sur l'énergie nucléaire d'abord, mais aussi dans une certaine mesure sur d'autres formes d'énergie. Cette banque de données aidera l'Agence dans les études qu'elle fait pour des pays particuliers et à l'échelle mondiale. L'AIEA envoie dans des Etats Membres des missions consultatives, notamment sur la planification de leurs réseaux de production et de distribution d'électricité; pour ce faire, il lui faut posséder des connaissances sur les autres sources d'énergie. Cette ouverture sur l'ensemble de la question peut permettre de se dispenser de créer de nouvelles organisations internationales dans ce domaine.

Ressources d'uranium. L'année dernière, le volume des ressources d'uranium ainsi que la capacité mondiale de séparation des isotopes et de retraitement du combustible soulevaient encore de vives inquiétudes. On estime à présent les ressources mondiales à quelque 3,5 millions de tonnes. Nous devons continuer à découvrir de nouvelles ressources au rythme d'environ 150 000 tonnes par an au cours des 15 années à venir; cela est vrai aussi

pour l'Amérique latine dont les ressources d'uranium sûres et estimées ne représentent actuellement que 2,5% du total mondial. L'Agence continue donc, dans son programme d'assistance technique, à faire porter ses efforts sur la prospection de l'uranium. Une coopération internationale plus efficace dans l'étude des surgénérateurs pourrait également contribuer à détendre la situation.

Centres régionaux du cycle du combustible nucléaire. Les résultats de l'étude que l'Agence effectue actuellement sur les centres régionaux du cycle du combustible seront présentés à la Conférence de Salzbourg sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, qui se tiendra l'année prochaine. Un document portant sur les aspects institutionnels et juridiques de tels centres vient juste d'être distribué et pourrait aider les Etats Membres à examiner leur participation éventuelle. Selon les résultats provisoires de cette étude, de tels centres présenteraient des avantages sur le plan économique et du point de vue de la sûreté et de la protection physique.

Au cours des 10 ou 20 prochaines années, l'accumulation de plutonium dans le monde posera un problème de plus en plus aigu. Le Statut de l'AIEA prévoit le dépôt des excédents de plutonium dans des installations de stockage gérées par l'Agence et le Secrétariat étudie actuellement les problèmes que pose la gestion internationale du plutonium.

Sûreté et environnement. L'Agence poursuivra avec vigueur ses travaux de mise au point de codes et guides de sûreté pour les réacteurs de puissance thermiques et espère par ses résultats dissiper bientôt les doutes qui règnent encore dans les esprits au sujet de la sûreté des réacteurs. A cet égard, elle suivra de près le débat public que suscite l'énergie d'origine nucléaire. L'étude relative à l'incidence des différentes sources d'énergie sur l'environnement, qu'effectuent l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), devrait contribuer à faire la lumière sur cette question.

Il est nécessaire de fournir un vigoureux effort de recherche pour résoudre les problèmes que pose la gestion des déchets radioactifs. Là encore, l'Agence devrait jouer un rôle utile en favorisant l'échange de renseignements, en coordonnant les études et réalisations et en étudiant la question de dépôts multinationaux de déchets radioactifs dans des formations géologiques appropriées. Il semble hautement souhaitable qu'elle développe ses activités dans ce domaine.

Garanties. Si, à l'origine, le système de garanties ne s'appliquait qu'aux réacteurs de recherche, il a été peu à peu étendu de manière à couvrir toutes les tailles et tous les types d'installations et de matières nucléaires. En fait, avec l'expansion récente de l'énergie d'origine nucléaire, les fonctions de l'Agence en matière de garanties se sont développées plus rapidement que tous ses autres programmes. Pour la première fois dans l'histoire, il a été possible de créer un système international de garanties qui soit accepté; il n'est peut-être pas idéal, mais il peut être amélioré et il le sera si les entreprises de l'Agence dans ce domaine bénéficient d'un appui sans réserves. Pour rendre l'action des inspecteurs plus efficace, l'Agence envisage de créer des bureaux extérieurs et espère que la coopération des Etats Membres lui sera assurée dans l'exécution de ce projet.

Le nombre des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) atteint maintenant 100, ce qui signifie que tous les grands pays industriels non dotés d'armes nucléaires ont accepté les dispositions de ce traité et le régime des garanties de l'AIEA qu'elles impliquent. Cependant, quelques pays ayant des activités nucléaires importantes restent encore à l'écart. Le temps est peut-être venu pour eux de réexaminer les motifs de leur position et de se rallier au système du TNP, ce qui apporterait une contribution importante à la sécurité régionale et internationale. Dans ce contexte, il convient de rappeler aussi l'importance cruciale d'un arrêt total de tous les essais d'armes nucléaires.

Il faut aussi rappeler que l'accord TNP entre l'Agence, l'EURATOM et les Etats intéressés, déjà approuvé à l'époque de la session que la Conférence générale a tenue à Mexico, en 1972, n'est toujours pas entré en vigueur. Le délai fixé par le traité à cet effet expirera au début de novembre 1976 et le Directeur général espère vivement que l'accord prendra effet avant cette date.

Au cours des 12 mois écoulés, des accords de garanties ont été conclus hors du champ du TNP, notamment en ce qui concerne le transfert de connaissances techniques. De même, l'assistance technique tend à porter de plus en plus sur le transfert de connaissances techniques critiques qui, une fois données, ne peuvent plus être reprises. C'est là une situation nouvelle et difficile. L'AIEA essaie de faire en sorte que, toutes les fois que son assistance technique porte sur des connaissances techniques critiques, les activités nucléaires correspondantes du pays bénéficiaire soient couvertes par des accords de garanties. Cependant, si les Etats producteurs veulent être absolument sûrs que certains pays ne mettront pas à profit la maîtrise de la technique nucléaire pour réaliser des explosifs nucléaires, ils doivent soumettre toute livraison de matières ou de matériel nucléaires à la condition irrévocable que l'Etat destinataire accepte l'application des garanties de l'Agence à l'ensemble de son industrie nucléaire. L'AIEA prépare un projet d'accord qui pourrait servir de point de départ à des négociations éventuelles avec les pays qui seraient disposés à accepter l'application de garanties à l'ensemble de leur cycle du combustible.

Depuis les origines du TNP, la possibilité d'utiliser des explosifs nucléaires à des fins pacifiques a suscité beaucoup d'intérêt. Comme le prévoit l'article V du Traité, l'AIEA fournit des conseils à des Etats Membres sur les aspects techniques, juridiques et de sûreté, et aidera des Etats Membres à évaluer leurs projets d'explosions nucléaires.

Assistance technique. L'Agence s'est toujours efforcée de maintenir un certain équilibre entre ses activités promotionnelles et ses activités de contrôle. Parfois ce double rôle a été contesté, mais la nature des activités de l'AIEA est telle que leurs aspects promotionnels et réglementaires sont inséparables. En fait, l'assistance technique de l'Agence vise en grande partie à appuyer les activités réglementaires des pays eux-mêmes, de manière que leurs installations soient conçues et exploitées en toute sûreté.

Les contributions des Etats Membres au Fonds volontaire, qui est destiné à financer l'assistance technique, ont été portées à 5,5 millions de dollars en 1976. En pouvoir d'achat, l'accroissement n'est pas considérable et les Etats Membres sont invités à contribuer en espèces et en nature à ce programme. Il serait souhaitable que ceux d'entre eux qui offrent du matériel fournissent également des pièces détachées. En priorité, l'Agence prend des mesures en vue de faciliter la fourniture de pièces détachées à tous les établissements qui demandent son assistance.

Dans les pays qui abordent la réalisation d'un programme nucléaire, le principal problème est celui de savoir comment financer les installations et comment former un personnel qualifié de cadres, d'ingénieurs et de radioprotectionnistes. Sur le plan de la formation, l'Agence a entrepris une action de grande ampleur. Depuis le début de l'année dernière, elle a organisé quatre grands cours de formation qui seront répétés à l'avenir pour assurer chaque année la formation de 150 à 200 ingénieurs venant d'Etats Membres en voie de développement.

Conclusion. Parfois l'AIEA est félicitée de son efficacité. Cet éloge vise en partie la capacité de l'Agence de faire face rapidement à des situations nouvelles par la constitution "d'équipes spéciales" composées de scientifiques de différentes divisions du Secrétariat et chargées de résoudre un problème particulier. A titre d'exemple, on peut citer l'étude de marché, l'étude sur les centres régionaux du cycle du combustible nucléaire et le programme des normes de sûreté nucléaire. Cette méthode de travail pourrait être encore développée à l'avenir.